

ROYAUME DE BELGIQUE

BREVET D'INVENTION



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1003047A6

NUMERO DE DEPOT : 8900360

Classif. Internat.: H01R G01R

Date de délivrance : 05 Novembre 1991

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d' invention, notamment l' article 22;

Vu l' arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d' invention, notamment l' article 28;

Vu le procès verbal dressé le 31 Mars 1989 à 15h10
à l' Office de la Propriété Industrielle

ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : ETABLISSEMENTS MICHEL DECAMP
avenue de l'Artisanat 10, 1470 BRAINE-L'ALLEUD(BELGIQUE)

représenté(e)(s) par : VOSSWINKEL Philippe, BUREAU GEVERS S.A., Rue de
Livourne 7 - B-1050 BRUXELLES.

un brevet d' invention d' une durée de 6 ans, sous réserve du paiement des taxes
annuelles, pour : DISPOSITIF POUR ETABLIR UNE CONNEXION AVEC UN CONDUCTEUR ELECTRIQUE.

INVENTEUR(S) : Devos Georges, rue du Sablon 13, 1470 Bousval (BE)

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité
de l' invention, sans garantie du mérite de l' invention ou de l' exactitude de
la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeur(s).

Bruxelles, le 05 Novembre 1991
PAR DELEGATION SPECIALE :

Director